



Toute l'équipe de la Fédération québécoise de l'autisme vous offre ses meilleurs vœux pour la période des fêtes. Que la nouvelle année vous apporte paix et bonheur!

Les bureaux de la Fédération seront fermés  
**du 25 décembre au 3 janvier inclusivement.**

## Édito

Jo-Ann Lauzon, directrice générale

### DANS CE NUMÉRO...

- Édito de Jo-Ann Lauzon
- Des nouvelles de la Fédé
- Dossier : Résumé du rapport du Protecteur du citoyen 31 octobre 2017
- Des nouvelles des membres
- Agenda

Le 31 octobre dernier, l'Institut national de la santé publique du Québec publiait son rapport sur la *Surveillance du trouble du spectre de l'autisme (TSA)* portant sur les enfants et jeunes adultes de 1 à 24 ans. Bien qu'il ne présente qu'une partie de la réalité puisque les adultes autistes sont absents de l'étude, le rapport donne un portrait inédit de l'autisme au Québec et il fournit de nombreuses pistes pour de futures recherches.

### Les faits saillants de ce rapport :

- La prévalence annuelle du trouble du spectre de l'autisme ne cesse de croître.
- Le ratio est de 4 à 5 garçons pour une fille.
- La prévalence du TSA varie d'une région à l'autre.

- La présence de maladies concomitantes est plus importante parmi les personnes autistes que dans la population en générale et cela dans presque toutes les maladies examinées.
- Les écarts les plus marqués sont au niveau des maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques et les troubles de l'immunité, des troubles mentaux et des troubles anxio-dépressifs.
- Une personne ayant un TSA reçoit en moyenne deux fois plus d'actes médicaux qu'une personne sans TSA.
- Le taux de mortalité par suicide est deux fois plus élevé chez les jeunes autistes de 1 à 24 ans que dans la population en général du même âge.
- Le taux de mortalité lié à d'autres causes de décès est cinq fois plus élevé chez les personnes ayant un TSA.
- La prévalence du TSA dans les milieux défavorisés est plus importante que dans les milieux favorisés.

Vous aviez entendu parler de ce rapport? Probablement que non, ou très peu. À la Fédération, nous avons publié un communiqué pour le commenter, nous avons fait parvenir une lettre à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois, pour lui faire part de nos préoccupations, et nous avons envoyé une lettre à différents organismes qui financent la recherche pour les sensibiliser à l'importance de mener des recherches sur ces questions. Sinon, quelques lignes dans les médias, sans plus.

Pourtant, la très grande majorité des informations de ce rapport sont ALARMANTES. Rien ne laisse présager que l'augmentation constante du taux de prévalence cessera sa course effrénée. Des voix se sont élevées dans les régions pour

signifier que la variation du taux de prévalence entre les régions s'explique par le manque criant de ressources pour poser un diagnostic, non pas parce qu'il y a moins de personnes autistes.

Nos enfants et nos adolescents autistes sont plus touchés par la maladie et, donnée absolument EFFARANTE, leur taux de mortalité est cinq fois supérieur à celui de la population neurotypique du même âge. Comment ne pas réagir quand on apprend que nos jeunes autistes se suicident deux fois plus que leurs pairs non autistes? On parle de SUICIDES D'ENFANTS puisque les adultes sont absents du rapport.

Cette absence des adultes autistes est notre grande déception quant à ce document. Nous sommes forcés de constater qu'encore une fois ils sont laissés pour compte. À la page 24, on peut lire « ... avec le passage à l'âge adulte, ces services spécialisés aux fins de santé mentale diminuent et deviennent également fournis par le médecin de famille. Cette constatation rappelle la préoccupation soulevée dans la littérature récente selon laquelle la transition vers l'âge adulte est associée à une rupture dans la continuité des soins offerts par le système de santé et dans la prise en charge des personnes atteintes de TSA ».

Ce rapport sur la surveillance du trouble du spectre de l'autisme nous apporte certes de nouvelles données, mais il soulève aussi une multitude de questions. Il est urgent que des chercheurs se penchent sur ces questions afin de proposer des pistes de solution. La vie de nos personnes autistes en dépend.

# Des nouvelles de la Fédé

Annick Lavogiez, coordonnatrice de projets

## Nouveaux documents en ligne

La Fédération est fière de vous présenter plusieurs documents créés au cours des dernières semaines. Ils peuvent être téléchargés gratuitement sur notre site, et largement diffusés.

### Et si mon enfant était autiste?

Cette « Fiche parent » a pour objectif de guider les parents dans leurs démarches d'obtention de diagnostic pour leur enfant.

### Comment préparer ma rencontre avec l'intervenant social

Créée en collaboration avec [L'Arc-en-Ciel, volet Autisme Chaudière-Appalaches](#) et [Autisme Estrie](#), cette « Fiche parent » a pour objectif d'aider les parents à définir leurs besoins lors de leur première rencontre avec l'intervenant social.

### À l'attention des parents : Un guide pour vos premières démarches

Cette série de documents a pour objectif de guider les parents dans les démarches qui devraient accompagner l'obtention du diagnostic de leur enfant. Vous y trouverez des sites de références, une fiche « Évaluer les besoins de ma famille et trouver des services », une fiche « Au quotidien », une fiche « Comment préparer ma rencontre avec l'intervenant social » et une fiche « Les sigles et acronymes du milieu de l'autisme ». Notez que cette série de fiches est une réécriture de la Pochette parent (FQA, 2005, 2012) et de la section « Mon enfant est autiste » du site Internet de la Fédération.

### **D'autres fiches à venir...**

La Fédération travaille en collaboration avec les associations régionales en autisme de plusieurs régions pour créer de nouvelles fiches d'informa-

tions. Pour participer à la recherche et la rédaction, écrivez à Annick Lavogiez à [communication@autisme.qc.ca](mailto:communication@autisme.qc.ca).

## Conférences et événements

La Fédération est heureuse d'avoir pu assister à la conférence « Expériences habilitantes et développement du pouvoir d'agir des familles de jeunes enfants en CRDITED » offerte par l'Institut universitaire en DI et en TSA du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et donnée par Karoline Girard, Ph. D., Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières. Elle a abordé les points suivants :

- les concepts liés au développement du pouvoir,
- les obstacles rencontrés par les parents,
- des questions à se poser pour animer une discussion sur les meilleures façons de développer le pouvoir d'agir des parents.

Cette conférence nous a permis de réfléchir aux expériences habilitantes vécues par les parents, à leur besoin de détenir de l'information afin de soutenir adéquatement leur enfant, de réclamer des services et de manifester leurs savoirs, craintes et objectifs de manière à être compris, entendus et respecté par les professionnels qui les entourent.

Par ailleurs, la Fédération a eu la chance de tenir un kiosque d'information lors de la journée de formation des intervenants des services adaptés des collèges de l'Ouest, à Montréal. C'était l'occasion pour la Fédération de présenter le guide *Développer les habiletés des personnes autistes dans un contexte d'intimidation*, paru en avril 2017 et de diffuser de l'information sur les ressources présentes dans les différentes régions.

# Des nouvelles de la Fédé

Annick Lavogiez

## Mois de l'autisme

Le comité du Mois de l'autisme s'est déjà réuni à deux reprises pour parler des campagnes et projets qui se mettront en place pour avril prochain. **Le comité a retenu plusieurs pistes de travail et a donc besoin de VOUS!**

**#1** Nous cherchons des artistes autistes qui seraient disponibles pour nous offrir leurs talents. **Vous connaissez des artistes? Envoyez-nous leurs coordonnées !**

**#2** Nous désirons continuer à développer l'initiative Faites briller en bleu. Si vous avez des outils qui pourraient inspirer les autres régions, envoyez-les à la Fédération et nous les diffuserons sur notre site et par courriel aux autres associations.

**#3** Nous aimerions mettre en valeur les gens qui s'impliquent auprès des personnes autistes, par le biais de portraits. Une façon de leur dire « Merci! » et de prêcher par l'exemple! Vous avez des idées de personnes (intervenants, enseignants, parents, personnes autistes, conférenciers, etc.) qui s'impliquent en faveur d'une réelle inclusion des personnes autistes? Envoyez une photo de bonne qualité et un petit résumé de leur investissement à Tommy Bédard : [autismeabitibi@outlook.com](mailto:autismeabitibi@outlook.com).

**Si vous avez des questions, des suggestions, n'hésitez pas à écrire à [communication@autisme.qc.ca](mailto:communication@autisme.qc.ca)**

## Annulation du Salon de l'autisme TSA du Québec

C'est avec beaucoup de tristesse que la Fédération a appris l'annulation du prochain Salon de l'autisme TSA du Québec prévu pour l'automne 2018.

Dans son communiqué, Johanne Leduc mentionne : « Mettre sur pied un Salon d'une telle ampleur fut une expérience extraordinaire et ce, grâce à vous. Toutefois, sans l'appui de partenaires financiers majeurs, la réalisation de cet événement est devenue impossible. De plus, étant maman de deux enfants autistes ayant de grands besoins, mes enfants passeront toujours avant mon travail. C'est pourquoi, en ces temps plus difficiles, je dois privilégier ma famille. Vous comprendrez que cela n'a pas été une décision facile à prendre. »

La Fédération tient à souligner tout le travail effectué par Madame Johanne Leduc et tous les bénévoles qui ont participé au projet.

En espérant que cette aventure reprenne dans le futur!

# Dossier : Résumé du rapport du Protecteur du citoyen

## 31 octobre 2017

Jo-Ann Lauzon

La sortie, le 31 octobre, du rapport du Protecteur du citoyen intitulé *Traitement des plaintes en milieu scolaire : pour une procédure simple, rapide, efficace et impartiale*, est passée presque inaperçue.

Pourtant, le rapport vient valider les commentaires des familles voulant que le processus de plainte du réseau de l'éducation soit d'une lourdeur sans fin. Certes les familles ne sont pas à l'aise avec l'idée de porter plainte, elles craignent les représailles, mais elles hésitent aussi à s'engager dans un processus complexe et sans fin.

### Contexte

Suite à une recommandation du Protecteur du citoyen, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) avait, en 2010, adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*. Cette modification obligeait les commissions scolaires à établir une procédure d'examen des plaintes et à désigner une personne agissant au titre de protecteur de l'élève.

Malgré ces mesures et bien que le Protecteur du citoyen n'a pas le pouvoir d'intervenir dans le réseau scolaire, il reçoit chaque année près de 200 plaintes visant les commissions scolaires ou leurs établissements.

L'année 2016 marquant la fin du deuxième mandat de trois ans pour les protecteurs de l'élève, le Protecteur du citoyen a profité de l'occasion pour réaliser un bilan de l'application des procédures d'examen des plaintes et de la fonction du protecteur de l'élève.

### Méthodologie

- Analyse des plaintes reçues depuis 2010 par le Protecteur du citoyen.
- Analyse des procédures d'examen des plaintes en vigueur dans les 70 commissions scolaires.
- Analyse des rapports annuels des 70 commissions scolaires.
- Demandes d'information au Ministère.
- Sondage auprès des protecteurs de l'élève.
- Appel à témoignages auprès de parents ayant utilisé la procédure d'examen des plaintes.
- Entrevues téléphoniques semi-dirigées avec des responsables du traitement des plaintes.
- Sondage auprès des protecteurs de l'élève respectivement responsables d'une seule commission scolaire.

### Les procédures d'examen des plaintes et le rôle du protecteur de l'élève

Depuis 2010, chaque commission scolaire a établi sa propre procédure d'examen de plaintes et désigné un protecteur de l'élève. Le Protecteur du citoyen fait deux constats :

- il y a plusieurs étapes préalables avant de pouvoir accéder au protecteur de l'élève;
- la nomination d'une personne, au sein de la commission scolaire, pour traiter les plaintes avant qu'elles ne soient transmises au protecteur de l'élève.

# Dossier : Résumé du rapport du Protecteur du citoyen

## 31 octobre 2017

Jo-Ann Lauzon

### Les grands constats de l'enquête

- **Le processus de traitement des plaintes comporte beaucoup trop d'étapes et d'interlocuteurs;**
- **Les délais de traitement sont longs.**

Le Protecteur du citoyen a constaté que chaque commission scolaire avait mis en place un système comportant de nombreuses étapes : le plaignant doit s'adresser obligatoirement à quatre ou cinq interlocuteurs (et parfois plus) avant d'avoir accès au protecteur de l'élève ce qui rend le processus de cheminement particulièrement lourd et long. À cet égard, les trois quarts des parents qui ont participé à l'enquête du Protecteur se sont dit insatisfaits du traitement de leur plainte. Une plainte sur trois n'a pu être réglée dans l'année scolaire où elle a été formulée. De plus, les délais d'attente pour chaque étape du processus ne sont souvent pas précis et le plaignant ne peut passer à l'étape suivante tant qu'il n'a pas de réponse de l'étape en cours.

### Recommandations du Protecteur du citoyen

\* Que la Loi sur l'instruction publique et le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soient modifiés afin de faire du protecteur de l'élève la porte d'entrée de la procédure d'examen des plaintes dans le réseau scolaire.

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin de limiter à deux les démarches que le protecteur de l'élève peut suggérer au plaignant lorsqu'il l'estime opportun : au membre du personnel directement impliqué, ou à la direction du service concerné de l'établissement ou de la commission scolaire, selon la nature de la plainte.

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin d'inclure l'obligation de préciser un délai à chaque étape de la procédure d'examen des plaintes, et que le non-respect d'un délai autorise le plaignant à passer à l'étape suivante.

\* Que la Loi sur l'instruction publique soit modifiée afin que le Protecteur du citoyen puisse intervenir en cas d'insatisfaction du plaignant des conclusions du protecteur de l'élève, ou du suivi accordé à celles-ci par le conseil des commissaires, ou encore, de sa propre initiative.

\* Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'assure que les commissions scolaires apportent les correctifs nécessaires à leur procédure d'examen des plaintes afin que tous les élèves, mineurs ou majeurs, soient inclus dans la définition de plaignant.

- **Il y a un manque d'information sur le recours;**

Malgré que les commissions scolaires aient l'obligation d'informer les élèves et leurs parents de l'existence et du fonctionnement de la procédure d'examen des plaintes, le Protecteur du citoyen a pu constater auprès des personnes consultées que la majorité d'entre elles n'avait pas été informée. L'information se trouve dans les sites Internet des commissions scolaires, cependant, elle est difficilement repérable par les plaignants.

### Recommandations du Protecteur du citoyen

\* Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur établisse un mécanisme pour s'assurer que chaque commission scolaire s'acquitte de son obligation d'informa-

# Dossier : Résumé du rapport du Protecteur du citoyen

## 31 octobre 2017

Jo-Ann Lauzon

tion sur la procédure d'examen des plaintes et le protecteur de l'élève prévue à l'article 2 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire.

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin de prévoir que le protecteur de l'élève assure la promotion de son rôle, de son statut et de la procédure d'examen des plaintes, et ce, tout au long de l'année.

- **Absence de formation et de partage d'expertise pour les protecteurs de l'élève;**

Selon l'enquête le protecteur de l'élève semble laissé à lui-même. Il ne reçoit pas de formation. Ses pouvoirs et responsabilités ne sont pas définis, ni les normes éthiques qui devraient guider son action. Aucun outil n'est fourni relativement à la Loi sur l'instruction publique, au fonctionnement du réseau scolaire et des commissions scolaires, aux méthodes d'enquêtes, au traitement des dossiers, à la préservation de la confidentialité, à la protection contre les représailles. Aucune personne de référence n'est disponible pour répondre à d'éventuelles questions du protecteur de l'élève dans le cadre de sa pratique et il n'a aucune occasion d'échanger avec ses homologues.

### Recommandation du Protecteur du citoyen

\* Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur développe une offre de formation continue afin que les protecteurs de l'élève bénéficient du soutien nécessaire au plein exercice de leur rôle.

- **L'indépendance du protecteur de l'élève est à renforcer;**

La Loi prévoit que le protecteur de l'élève est nommé par le conseil des commissaires et qu'il en relève. Il n'est donc pas un employé de la commission scolaire. Malgré cela, 70 % des parents rencontrés par le Protecteur du citoyen ont la perception qu'il n'est pas indépendant. Le Protecteur du citoyen est d'avis que certaines situations compromettent cette indépendance. Des situations lui ont été relatées voulant que certains responsables du traitement des plaintes dans les commissions scolaires avaient déconseillé à des parents de faire appel au protecteur de l'élève, remettaient en question ses compétences, etc. Dans de tels cas, le protecteur de l'élève devrait informer le conseil des commissaires, mais peu le font et quand ils le font, ils ont l'impression de ne pas être entendus.

### Recommandations du Protecteur du citoyen

\* Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur établisse un mécanisme lui permettant d'informer les membres des conseils des commissaires, dès leur élection, des mesures à prendre pour préserver en tout temps l'indépendance du protecteur de l'élève.

\* Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur désigne un répondant pour traiter les requêtes des protecteurs de l'élève sur les situations jugées préjudiciables à leur indépendance, et qu'il informe les protecteurs de l'élève des coordonnées de ce répondant.

\* Que la Loi sur l'instruction publique soit modifiée afin que seules les plaintes relatives à une décision du conseil des commissaires ou du comité exécutif d'une commission scolaire soient révisables par le conseil des commissaires.

# Dossier : Résumé du rapport du Protecteur du citoyen

## 31 octobre 2017

Jo-Ann Lauzon

\* Que la Loi sur l'instruction publique soit modifiée afin que le plaignant insatisfait d'une décision en révision du conseil des commissaires ou du comité exécutif d'une commission scolaire puisse avoir recours au Protecteur du citoyen.

- **Impossibilité pour les protecteurs de l'élève d'agir de leur propre initiative;**

Lorsque le protecteur de l'élève constate un problème récurrent, il n'a pas le pouvoir d'entreprendre une enquête de sa propre initiative. Son action doit, en tout temps, être reliée à une plainte. Il ne peut pas non plus réaliser une enquête s'il constate un manquement de la commission scolaire.

### Recommandations du Protecteur du citoyen

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin d'y inclure une obligation, pour le protecteur de l'élève, de motiver chaque type de décision, y compris dans les cas de refus ou d'interruption de l'examen d'une plainte, et de le faire par écrit lorsque le plaignant le demande.

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin de permettre expressément au protecteur de l'élève de formuler des recommandations à portée collective.

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin de prévoir l'ajout d'un pouvoir d'autosaisie pour le protecteur de l'élève.

- **Lacunes dans la reddition de comptes;**

Bien que la Loi sur l'instruction publique exige qu'un bilan des plaintes reçues soit réalisé

chaque année, 50 % des protecteurs de l'élève déposent des rapports incomplets. Par exemple, plutôt que de présenter l'ensemble des plaintes reçues, on présentera les plaintes traitées. Il ne présente que rarement les correctifs proposés et les suites ayant été données. Quant à lui, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, n'assure aucune surveillance sur la qualité de la reddition de comptes des commissions scolaires.

### Recommandations du Protecteur du citoyen

\* Que la Loi sur l'instruction publique et le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soient modifiés afin que le protecteur de l'élève soit responsable de la reddition de comptes relative à la procédure d'examen des plaintes.

\* Que la Loi sur l'instruction publique soit modifiée afin que le protecteur de l'élève ait l'obligation de transmettre annuellement son rapport à la commission scolaire et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

- **Suivi des recommandations des protecteurs de l'élève difficile à assurer.**

19 % des protecteurs de l'élève ne sont pas informés des décisions du conseil des commissaires sur leurs avis. Quand les recommandations sont acceptées, ils ont de la difficulté à connaître les mesures qui seront mises en place pour les implanter, il devient donc difficile de rendre compte des résultats dans leur bilan annuel.

### Recommandations du Protecteur du citoyen

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin de prévoir l'obligation, pour le conseil des commissaires, d'informer le



# Dossier : Résumé du rapport du Protecteur du citoyen

## 31 octobre 2017

Jo-Ann Lauzon

protecteur de l'élève des suites qu'il entend donner à ses avis.

\* Que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire soit modifié afin de prévoir l'instauration, dans chaque commission scolaire, d'un comité de suivi des recommandations du protecteur de l'élève.

Encore une fois, le Protecteur du citoyen a bien saisi les difficultés rencontrées par les familles. Les appels que nous recevons, tant à la Fédération que dans nos associations régionales d'autisme, vont tous dans le sens des résultats de cette enquête. Quand les parents, après avoir franchi de nombreuses étapes et avoir attendu beaucoup trop longtemps, rencontrent enfin le protecteur de l'élève, ils ne lui font pas confiance. Ils ont trop souvent l'impression qu'il ne fait que reprendre les arguments de l'école ou de la commission scolaire.

Souhaitons que les recommandations du Protecteur du citoyen visant à simplifier les procédures et à faire du protecteur de l'élève la porte d'entrée de la procédure d'examen des plaintes dans le réseau scolaire soient entendues et qu'elles soient mise en œuvre rapidement.

Pour avoir accès au rapport complet :

[https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports\\_speciaux/traitement-plaintes-milieu-scolaire-pour-une-procedure-simple-rapide-efficace-impartiale.pdf](https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/traitement-plaintes-milieu-scolaire-pour-une-procedure-simple-rapide-efficace-impartiale.pdf)

Consultez la section **DOSSIERS GOUVERNEMENTAUX** de notre site. pour consulter tous les documents officiels parus récemment et nos résumés.

# Des nouvelles des membres

## Nouvelle adresse pour Autisme Centre-du-Québec

1171 rue Notre-Dame Ouest  
Bureau 112  
Victoriaville, Québec  
G6P 7L1

*Karine Fournier, coordonnatrice,  
Autisme Centre-du-Québec*

## Nouveau site Internet de la Société de l'autisme région Lanaudière

Profitez du nouveau site pour découvrir les activités et les projets de l'association :

[autisme-lanaudiere.org](http://autisme-lanaudiere.org)

*Natacha Lépine, Agente de soutien à la  
famille et responsable de la matériathèque,  
Société de l'autisme région Lanaudière*

## Programmation Hiver-printemps 2018 d'Autisme Montérégie

Autisme Montérégie est fier de présenter sa programmation Hiver-printemps 2018. Parmi nos activités :

**Club adulte TSA :** Cette activité s'adresse aux adultes autistes sans déficience intellectuelle, âgés de 18 ans et plus et ayant la capacité de fonctionner dans un ratio d'encadrement d'un intervenant pour 10 participants. Les objectifs du Club sont notamment de fournir un endroit chaleureux afin de leur permettre de créer des liens entre eux, de développer un sentiment d'appartenance et de briser l'isolement tout en favorisant l'autonomie et la participation sociale.

**Ateliers Les Artistiques :** Ces ateliers pour femmes âgées de 16 ans et plus visent à expérimenter divers médiums artistiques (acrylique, collage, fusain, etc.) afin de leur permettre d'exprimer leur créativité sans aucune contrainte de performance. Ils favorisent, entre autres, une meilleure gestion du stress, une augmentation de l'estime de soi et l'apprentissage de nouvelles techniques artistiques. En plus d'être destinés aux femmes autistes, ces ateliers sont ouverts à toutes les femmes ayant un intérêt pour les arts. Ces ateliers contribuent à développer un mode d'expression et de briser l'isolement.

**Danse adaptée :** Cours de danse adapté pour les enfants autistes vise à développer de nouvelles habiletés dans un cadre axé sur le plaisir, sans contrainte de performance. Une approche originale qui favorise l'expression de soi, la créativité, la musicalité, le développement moteur et les relations sociales est offerte aux enfants.

Plus d'informations au [www.autismemonteregie.org](http://www.autismemonteregie.org).

*Karine Hébert Landry, Responsable développement et communications*

# Des nouvelles des membres

## Des nouvelles d'Autisme Estrie

Voilà maintenant quelques semaines que nous sommes officiellement *Autisme Estrie*. Nous sommes heureux de permettre aux personnes autistes, à leur famille et à leurs proches, de trouver tous les services dont ils peuvent avoir besoin dans le communautaire, en un seul et même lieu. De ce fait, nous pouvons leur offrir du répit ou les congés scolaires, s'ils ont besoin de temps pour se ressourcer et se reposer. Mais également nous sommes heureux de pouvoir les soutenir et les outiller à travers des cafés rencontres, des formations, des conférences, du soutien téléphonique et du référencement.

Le bilan du premier automne d'Autisme Estrie est plus que positif! Notre soirée de jeux pour les autistes adultes de haut niveau a été un grand succès et nous avons été sollicités pour en organiser plus souvent, ce que nous ferons avec plaisir. Le café rencontre destiné aux papas a été également très apprécié de ces messieurs, leur permettant un espace pour échanger sur leurs émotions, leurs difficultés et leurs victoires avec leur enfant autiste. Une très belle soirée riche en partage et en émotion.

Également, nous tenons à souhaiter la bienvenue au sein de notre équipe, à nos deux nouveaux intervenants cliniques : Annik Lescault et Martin Waisman.

Notre site Internet sera bientôt fonctionnel et vous pourrez prendre connaissance de notre programmation de janvier à juin. Nous aurons notamment une conférence sur l'alimentation, une autre sur le sommeil, des cafés rencontres, des soirées jeux pour les autistes de haut niveau et bien plus encore !

Pour toutes questions, n'hésitez pas à m'écrire à [intervenantcommunautaire@autisme-estrie.com](mailto:intervenantcommunautaire@autisme-estrie.com)

*Caroline Gelly, intervenante communautaire, Autisme Estrie*

## Ateliers préparatoires à l'autonomie résidentielle

Dans une perspective d'offrir aux adultes autistes sans déficience intellectuelle (TSASDI) l'opportunité de vivre de façon autonome en logement avec un soutien approprié, l'Archipel de l'avenir propose à nouveau sa série de 14 ateliers préparatoires à l'autonomie résidentielle. Nous vous invitons à vous inscrire gratuitement à la prochaine session d'ateliers qui se tiendra du 21 février au 23 mai 2018.

Ces ateliers permettront à l'adulte ayant un TSASDI de faire des apprentissages vers plus d'autonomie, qu'il choisisse ou non d'aller vivre en appartement plus tard. Le nombre maximum de participants est de 10 et l'âge minimum requis est de 18 ans. Inscriptions et information : 438 497-2724, [larchipeldelavenir@gmail.com](mailto:larchipeldelavenir@gmail.com), ou [facebook.com/LArchipel-de-lAvenir](https://www.facebook.com/LArchipel-de-lAvenir)

*Sylvie Jetté, Vice-présidente, L'Archipel de l'avenir*

# Agenda

## Décembre à janvier

### Lévis • 2 décembre

Accompagnement à l'éducation sexuelle spécialisée et aux habiletés sociosexuelles (atelier pour les parents)  
Programme d'éducation sexuelle spécialisée pour les jeunes à besoins particuliers.  
Coaching familial Atypik : [coachingfamilialatypik@gmail.com](mailto:coachingfamilialatypik@gmail.com)

### Webinaire • 5 décembre

Coping with Anxiety & Autism Spectrum Disorder: Techniques that Help  
Conférence en anglais sur l'anxiété.  
Centre Geneva pour l'Autisme : [autism.net](http://autism.net)

### St-Grégoire et visioconférence • 6 décembre

La sexualité des personnes ayant un TSA avec ou sans DI  
Cette formation permettra aux participants de développer un positionnement personnel et professionnel adéquat devant l'expression de la sexualité des personnes autistes.  
Institut universitaire en DI et en TSA, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : [crditedm-cq.gc.ca/fr/outils/evenements.asp](http://crditedm-cq.gc.ca/fr/outils/evenements.asp)

### Québec • 7-8 décembre

Le langage saccade conceptuel (LSC) niveau 1  
Le LSC a été développé comme une langue propre aux personnes autistes, peu importe l'âge de la personne, l'intensité de sa structure et si elle parle ou pas. Il s'agit d'un code écrit adapté au mode d'apprentissage autistique, qui permet à la personne autiste d'avoir accès au sens de l'information qu'elle reçoit.  
SACCADE : [saccade.ca](http://saccade.ca)

### Joliette • 7 décembre

L'aventure sociale (pour les parents)  
Cette rencontre permettra d'échanger et d'approfondir ses connaissances quant à l'autisme. En collaboration avec le CISSS de Lanaudière.  
Société de l'autisme région Lanaudière (SARL) : [autismelanaudiere.org](http://autismelanaudiere.org)

### Webinaire • 12 décembre

Preparing for the New Year : Standing on Top of the (Paper) Mountain  
Conférence en anglais sur l'organisation familiale à la fin de l'année.  
Autism Research Institute (ARI) : [autism.com](http://autism.com)

### Webinaire • 12 décembre

ABA Essentials Webinar  
Conférence en anglais sur l'ABA.  
Centre Geneva pour l'Autisme : [autism.net](http://autism.net)

### Mascouche • 14 décembre

L'aventure sociale (pour les parents)  
Cette rencontre permettra d'échanger et d'approfondir ses connaissances quant à l'autisme. En collaboration avec le CISSS de Lanaudière.  
Gratuit. Réservations : 450 759-9788 poste 5.  
SARL : [autismelanaudiere.org](http://autismelanaudiere.org)

### Montréal • 9 janvier

Le fonctionnement interne de la structure de pensée autistique - (TSA)- niveau 1  
Cette formation est une base pour comprendre l'autisme et l'origine du modèle d'intervention SACCADE. Elle s'adresse à toute personne désireuse de découvrir la structure de pensée autistique.  
SACCADE : [saccade.ca](http://saccade.ca)

### Webinaire • 10 janvier

Increased reaction to stress linked to gastrointestinal issues in children with autism  
Conférence en anglais sur le stress et son impact sur le système gastro-intestinal.  
ARI : [autism.com](http://autism.com)

# Agenda

## Décembre à janvier

### Québec • 11-12 janvier

Le langage saccade conceptuel (LSC) niveau 2  
Cette formation s'adresse à toute personne ayant déjà mis en application le LSC1 auprès d'une personne autiste depuis au moins six mois et qui souhaite poursuivre ses apprentissages.  
SACCADE : [saccade.ca](http://saccade.ca)

### Joliette • 11 janvier

Petit deviendra grand  
Nous parlerons des défis de l'adolescent, du passage à la vie adulte et des avenues possibles pour l'avenir. Un jeune adulte autiste vous fera part de ses aspirations, ses expériences et de ses réussites. Une période d'échanges libre entre les participants est prévue.  
SARL : [autismelanaudiere.org](http://autismelanaudiere.org)

### Montréal • 15 janvier

Vivre au quotidien avec une personne ayant un TSA ou une DI : trucs et astuces  
Échanges entre parents.  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :  
[ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca](http://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca)

### Mascouche • 18 jan

Petit deviendra grand  
Nous parlerons des défis de l'adolescent, du passage à la vie adulte et des avenues possibles pour l'avenir. Un jeune adulte autiste vous fera part de ses aspirations, ses expériences et de ses réussites. Une période d'échanges libre entre les participants est prévue.  
SARL : [autismelanaudiere.org](http://autismelanaudiere.org)

### Webinaire • 24 jan

Environmental Influences and ASD  
Conférence en anglais sur l'importance de l'environnement pour les personnes autistes.  
ARI : [autism.com](http://autism.com)

### Lévis • 27 janvier

La sexualité et le TSA à l'adolescence (pour les parents)  
Obtenez des informations, des outils et des ressources pour accompagner votre préadolescent (e) ou adolescent(e) grâce à l'éducation sexuelle spécialisée ainsi qu'aux habiletés sociosexuelles. Date limite pour les inscriptions : 12 janvier.  
Clinique de réadaptation Carolyne Mainville :  
[crcm.ca/nos-services-aux-enfants/sexologie/](http://crcm.ca/nos-services-aux-enfants/sexologie/)



Retrouvez davantage de formations, conférences et événements dans notre Répertoire d'activités de formation :  
[autisme.qc.ca/repertoire-de-formation.html](http://autisme.qc.ca/repertoire-de-formation.html)